



French Impact

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



French Impact

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association French Impact,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association French Impact relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 9 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Isabelle Tracq-Sengeissen

Etats financiers

BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort. et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Mat. Bureau & Informatique	9 087	2 564	6 523	3 145
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	9 087	2 564	6 523	3 145
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 000		10 000	
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres créances	701 454		701 454	960 300
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	837 704		837 704	667 127
Charges constatées d'avance	7 206		7 206	
Total II	1 556 364	-	1 556 364	1 627 427
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 565 451	2 564	1 562 888	1 630 573

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	136 604	71 786
Excédent ou déficit de l'exercice	69 507	59 941
Situation nette (sous total)	206 112	131 727
Fonds propres consommables		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Total I	206 112	131 727
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		190 557
Total II	-	190 557
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	-	-
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources	238 438	
Total III bis	238 438	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	39 440	25 157
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	104 252	50 231
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	389	389
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	974 257	1 232 511
Total IV	1 118 338	1 308 288
Ecart de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	1 562 888	1 630 573

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	10 000	
Concours publics et subventions d'exploitation	642 089	436 667
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	171 288	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 615	
Utilisations des fonds dédiés	144 469	100 000
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		187 882
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	57	21
Total I	969 518	724 570
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	139 979	117 802
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	18 304	6 862
Salaires et traitements	387 903	243 914
Charges sociales	157 096	104 442
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 388	1 036
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	192 350	190 557
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	414	15
Total II	898 433	664 629
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	71 084	59 941

PRODUITS FINANCIERS		
Total III	-	-
CHARGES FINANCIERES		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	71 084	59 941
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations en capital	1 577	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	1 577	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 1 577	-
Total des produits (I + III + V)	969 518	724 570
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	900 010	664 629
EXCEDENT OU DEFICIT	69 507	59 941
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'Association French Impact est un acteur qui fédère et valorise la diversité des acteurs de l'innovation sociale et environnementale autour d'un projet commun : opérer une transition vers une économie plus durable, inclusive et responsable. Il impulse la coopération entre les acteurs de l'impact social et ceux de l'économie traditionnelle : les entreprises de l'ESS et l'écosystème dans lequel elles évoluent, les entreprises engagées, à mission, les incubateurs et ruches, les fonds d'investissement, les collectivités territoriales et les pouvoirs publics.

Faits caractéristiques d'importance significative

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Changement de méthode comptable

Cet exercice est le premier exercice d'application des règlements ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'application de ce nouveau règlement s'effectue de manière rétrospective avec un impact à l'ouverture de l'exercice. En effet, deux conventions de 2019 ne précisaient pas les jalons prescriptifs engageant l'Association sur les dépenses annuelles à réaliser. Ainsi, à défaut de cette précision, les produits de l'exercice 2019 auraient dû être constatés à hauteur des charges directes et indirectes comptabilisées pour les dites-conventions et un produit constaté d'avance devait être enregistré pour le montant correspondant à la fraction des dépenses non engagées.

Le montant de l'impact liés à ce changement de méthode s'élève à 5 K€. Les postes concernés par cet impact sont :

- Les produits d'exploitation
- Produits constatés d'avance

Les tableaux ci-après présentent les comptes 2019 proforma (comptes établis selon le nouveau Plan Comptable 2018-06) :

- Compte de résultat (extrait) :

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020 (2018-06)	31/12/2019 (99-01)	31/12/2019 Proforma (2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et services	10 000		
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service	10 000		
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	642 089	436 667	436 667
Subventions			
Produits liés à des financements réglementaires			
Vers. des fond. ou consom. de la dot. consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats	171 288		192 759
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts	1 615		
Utilisations des fonds dédiés	144 469	100 000	100 000
Autres produits			
Cotisations			
Dons manuels			
Mécénats		187 882	
Legs et donations			
Contributions financières reçues			
Versement des fondateurs			
QP de dot. consommables virées au compte de résultat			
Autres produits	57	21	21
Total I	969 518	724 570	729 447
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	139 979	117 802	117 802
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	18 304	6 862	6 862
Salaires et traitements	387 903	243 914	243 914
Charges sociales	157 096	104 442	104 442
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 388	1 036	1 036
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés	192 350	190 557	190 557
Autres charges			
Aides financières			
Autres charges	414	15	15
Total II	898 433	664 629	664 629
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	71 084	59 941	64 818

Faits caractéristiques d'importance significative

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Changement de méthode comptable

- Passif (extrait) :

PASSIF	31/12/2020 (2018-06)	31/12/2019 (99-01)	31/12/2019 (2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau	136 604	71 786	71 786
Excédent ou déficit de l'exercice	69 507	59 941	64 818
Situation nette (sous total)	206 112	131 727	136 604
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Autres fonds associatifs (partie 2/2)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires - (Commodat)			
Total I	206 112	131 727	136 604
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		190 557	-
Total II	-	190 557	-
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total III	-	-	-
Fonds dédiés			
- sur subventions de fonctionnement			
- sur autres ressources	238 438		190 557
Total III bis	238 438	-	190 557
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	39 440	25 157	25 157
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	104 252	50 231	50 231
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	389	389	389
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	974 257	1 232 511	1 227 634
Total IV	1 118 338	1 308 288	1 303 411
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	1 562 888	1 630 573	1 630 573

Règles et méthodes comptables

Désignation : Association French Impact

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 562 888 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 69 507 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Cet exercice est le premier exercice d'application des règlements ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'application de ce nouveau règlement s'effectue de manière rétrospective avec un impact à l'ouverture de l'exercice. En effet, deux conventions de 2019 ne précisaient pas les jalons prescriptifs engageant l'Association sur les dépenses annuelles à réaliser. Ainsi, à défaut de cette précision, les produits de l'exercice 2019 auraient dû être constatés à hauteur des charges directes et indirectes comptabilisées pour les dites-conventions et un produit constaté d'avance devait être enregistré pour le montant correspondant à la fraction des dépenses non engagées.

Le montant de l'impact liés à ce changement de méthode s'élève à 5 K€. Les postes concernés par cet impact sont :

- Les produits d'exploitation
- Produits constatés d'avance

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, près déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec précision

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol autrui				
- Installations générales, agencements aménag. const.				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménag. divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique mobilier	4 207	7 343	2 463	9 087
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 207	7 343	2 463	9 087
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE	4 207	7 343	2 463	9 087

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		7 343		7 343
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	0	7 343	0	7 343
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service		2 463		2 463
Diminutions de l'exercice	0	2 463	0	2 463

Notes sur le bilan

Amortissement des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol autrui				
- Installations générales, agencements aménag. const.				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménag. divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 062	2 388	886	2 564
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 062	2 388	886	2 564
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 718 660 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	10 000	10 000	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	701 454	671 454	30 000
Charges constatées d'avance	7 206	7 206	
Total	718 660	688 660	30 000

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	
Personnel - produits à recevoir	
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	
Disponibilités - produits à recevoir	
Total	0

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Autres variations	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise						0
Fonds propres avec droit de reprise						0
Ecart de réévaluation						0
Réserves						0
Report à nouveau	71 786	59 941			4 877	136 604
Excédent ou déficit de l'exercice	59 941		69 507	59 941		69 507
Situation nette	131 727	59 941	69 507	59 941	4 877	206 111
Fonds propres consommables						0
Subventions d'investissement						0
Provisions réglementées						0
TOTAL	131 727	59 941	69 507	59 941	4 877	206 111

L'augmentation du report à nouveau de 4 877 euros correspond à l'impact du changement de méthode comptable comme il est décrit dans la partie "Faits caractéristiques d'importance significative" de la présente annexe.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds associatifs sans droit de reprise							0
Fonds propres sans droit de reprise							0
Fonds associatifs avec droit de reprise							0
Fonds propres avec droit de reprise							0
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise							
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise							0
Ecarts de réévaluation							0
Réserves							0
Report à nouveau	71 786	4 877	76 663	59 941			136 604
Excédent ou déficit de l'exercice	59 941		59 941	0	69 507	59 941	69 507
Situation nette	131 727	4 877	136 604	59 941	69 507	59 941	206 111
Fonds propres comptables							0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							0
Subventions d'investissement							0
Provisions réglementées							0
Droit des propriétaires - Commodat							0
TOTAL	131 727	4 877	136 604	59 941	69 507	59 941	206 111

Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds propres (suite)

L'application du règlement ANC n° 2018-06 a conduit à enregistrer des changements de méthode comptable, avec impact sur le poste « Report à nouveau ». Le détail de l'application rétrospective de cette nouvelle réglementation figure dans la présente annexe, au niveau de la partie "Faits caractéristiques d'importance significative".

Notes sur le bilan

Fonds dédiés et reportés

Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			0					0	
Contributions financières d'autres organismes	190 557	0	190 557	192 350	144 469	0	0	238 438	0
Action 1	114 045		114 045	149 774	107 127			156 692	
Action 2	12 521		12 521	5 235	12 521			5 235	
Action 3			0	0				0	
Action 4	24 821		24 821	37 341	24 821			37 341	
Action 5	39 170		39 170					39 170	
TOTAL	190 557	0	190 557	192 350	144 469	0	0	238 438	0

Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

A la clôture des comptes annuels de l'exercice précédent établis selon le règlement CRC n° 1999-01, des sommes avaient été enregistrées en tant que « Fonds dédiés » et figuraient au passif du bilan.

L'analyse des projets concernés par rapport aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 a conduit à considérer que ces « fonds dédiés » antérieurement comptabilisés répondent aux critères posés par la nouvelle réglementation.

En conséquence, les sommes afférentes n'ont fait l'objet d'aucun reclassement du poste de « Fonds dédiés » vers le poste « Report à nouveau ».

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
- Produits constatés d'avance				
crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 440	39 440		
Dettes des legs et donations				
Dettes fiscales et sociales	104 252	104 252		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	389	389		
Produits constatés d'avance	974 257	974 257		
TOTAL	1 118 338	1 118 338	0	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant	
Factures non parvenues	20 727	20 727
Personnel - congés à payer	14 679	14 679
Personnel - autres charges à payer		
Charges s/provision congés à payer	7 704	7 704
Organismes sociaux à payer	34 587	34 587
Etat charges a payer		
Autres charges à payer		
Total	77 697	77 697

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	7 206		
Total	7 206		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financières	Produits exceptionnelles
Produits constatées d'avance	974 257		
Total	974 257		

Notes sur le compte de résultat

Concours publics et subventions par nature et par catégories d'autorités administratives

L'Association bénéficie de subventions de la part de l'Etat français. Il s'agit de subventions d'exploitations. Elles sont utilisées conformément à leur objet.

Ces subventions ont été accordées par les organismes suivants :

- ANS : Agence Nationale du Sport
- MTES : Ministère de la Transition Ecologique et de Solidaire
- CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
- CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 4 800 €

Honoraires des autres services : 0 €

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits exceptionnels

	Charges	Produits
Charges		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
VNC des immobilisations corporelles	1 577	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Produits		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL	1 577	0

Notes sur le compte de résultat

Contributions volontaires en nature

	N	N-1
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature (mécénat de compétence)	26 000	30 500
Bénévolat		
Total	26 000	30 500

Emplois

Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	26 000	30 500
Total	26 000	30 500

Les contributions volontaires en nature correspondent à un mécénat de compétences consenti par ACCENTURE pour un montant de 26 000 € (mise à disposition de personnel).

Par ailleurs, l'Association s'appuie, pour mener ses actions, sur des élus bénévoles (participation aux organes directeurs, aux commissions de travail, etc.). Ces contributions volontaires effectuées à titre gratuit n'ayant pas été valorisées sur l'ensemble des biens et services, elle n'ont pas été comptabilisées et ne font pas l'objet d'une information spécifique dans la présente annexe à défaut de renseignements fiables et d'informations quantitatives.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Autres informations

Engagements retraite

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrières acquis à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2020 est non significatif.

Autres informations

Effectif

L'effectif présent au 31 décembre 2020 se présente comme :

	Hommes	Femmes	Total	Effectif Equivalent Temps plein
Cadres	1	4	5	5,24
Employés		2	2	1,33
Ouvriers				
Contrat emploi solidarité				
Contrat de qualification		1	1	0,33
Contrat retour emploi				
Contrat initiative emploi				
Total	1	7	8	6,90

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunération allouée aux dirigeants

Au sein de l'Association, le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Autres informations

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, il faudrait retenir une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.